

Infolettre de février 2023

LDH Dijon et agglomération

(Ligue des Droits de l'Homme)



La notion du mois : SYSTEME MIXTE (des retraites)

Le système mixte des retraites associe retraite par répartition et retraite par capitalisation. La retraite par répartition est le système en vigueur en France à l'heure actuelle : les actifs et actives cotisent pour payer les pensions des personnes déjà retraitées. Avec la retraite par capitalisation, les actifs cotisent pour payer leur future retraite. Concrètement les cotisations sont investies dans des fonds d'investissement spécialisés, les fonds de pension. La retraite dépend alors, non du besoin à vivre de la personne, mais des résultats financiers des investissements réalisés par le fonds de pension.

Focus sur... Les droits des manifestant·es

La liberté de manifester pacifiquement est un droit essentiel à l'expression collective et publique de ses opinions, revendications, à la défense de l'ensemble des droits humains et des libertés fondamentales. Pour autant, durant les grandes mobilisations sociales, un constat général peut être établi des limitations drastiques au droit de manifester (fouilles, contrôles, périmètres de sécurité, arrêtés préfectoraux, durcissement des lois) ainsi que des violences qui s'abattent contre les citoyennes et les citoyens, les militantes et les militants syndicaux et politiques, visant à brider voire réprimer toute contestation politique. La LDH a ainsi réalisé un guide juridique afin de permettre à toutes et à tous de connaître ses droits mais aussi de les faire valoir : "Manifester : de la rue à la garde à vue - nos droits". Quelques extraits :

La manifestation doit-elle être déclarée ? (...) toutes les manifestations sur la voie publique sont soumises à une obligation de déclaration préalable à l'autorité publique. La liberté d'expression étant le principe, le régime administratif est celui de la simple déclaration et non celui de l'autorisation.

Pouvez-vous filmer les forces de l'ordre dans l'exercice de leur mission ? Vous êtes autorisé·e à documenter, photographier et filmer l'espace public, les rassemblements et manifestations qui s'y déroulent, ainsi que les forces de l'ordre qui y opèrent, même quand elles font usage de la force. (...) Attention ! La diffusion d'images doit respecter les limites légales : ne pas violer le droit à la vie privée des personnes filmées, ne pas être diffamatoires et ne pas appeler à la violence ou à la haine.

Pour lire le guide complet :

<https://www.ldh-france.org/defendre-vos-droits/vos-droits/en-manifestation/>

<https://www.ldh-france.org/guide-juridique-manifester-de-la-rue-a-la-garde-a-vus-nos-droits/>

Actions du mois écoulé

Retraites : non à une nouvelle régression des droits sociaux !

La LDH se félicite de la mobilisation massive partout en France contre la réforme des retraites.

NON au déni de démocratie et à la régression de nos droits sociaux !

Sur le fond, cette réforme, dont la nécessité économique est loin d'être avérée, aggravera les injustices sociales au détriment de ceux ayant des carrières longues, pénibles et précaires, et notamment des femmes qui constituent l'immense majorité des précaires. Elle réduira également la possibilité d'arriver à la retraite et de la vivre en bonne santé.

Sur la forme, elle esquivait tout débat public en utilisant une procédure législative accélérée (article 47-1 de la Constitution) et en s'appuyant non sur un projet de loi ordinaire mais sur un projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif. Cela permet de dessaisir l'Assemblée nationale au bout de 20 jours à compter du dépôt du projet de loi. Ensuite, le Sénat doit statuer dans un délai de 15 jours. Et, à défaut d'un vote dans un délai de 50 jours, le projet peut être mis en œuvre par ordonnance.

Conjuguer de telles méthodes avec des mesures d'injustice sociale ne peut qu'accroître la crise de confiance actuelle, qui met en péril notre démocratie et favorise les dérives vers l'extrême-droite.

La LDH appelle à manifester aux côtés des organisations syndicales contre le projet de réforme des retraites.

Débat autour des retraites et du SNU

Pour rappel, la LDH est partenaire de la Maison Phare pour les **Rendez-vous Voisins-Voisines à la Maison Phare**. A l'agenda du mois écoulé :

- Jeudi 12 janvier : Quel avenir pour nos retraites : mieux comprendre pour mieux agir ?

- Jeudi 9 février : SNU : engagement ou militarisation de la jeunesse ?

SVP. Ne pas jeter sur la voie publique

Le service national universel, ersatz de service militaire pour les jeunes de 15 à 17 ans, pourrait être généralisé dans les toutes prochaines semaines. Pour la sociologue Florence Ihaddadene, le SNU est surtout une mise au pas de jeunes considérés, par les gouvernements successifs, comme des sous-citoyens. Le SNU bientôt généralisé, pour mettre au pas les jeunes ? Un dispositif sécuritaire à l'opposé d'un parcours émancipateur basé sur des pédagogies de rencontre des jeunes et de la citoyenneté. La LDH en demande l'abrogation.

Débat thématique "liberté et création"

Un débat sur le thème de la liberté et de la création s'est tenu lors de la réunion mensuelle de la section, à partir d'un communiqué de l'observatoire de la liberté de création, dont la LDH est membre (cf. <https://www.ldh-france.org/7-janvier-2023-tribune-deprogrammer-une-oeuvre-est-un-renoncement-pas-un-acte-de-courage-publiee-dans-liberation/>)

Ce communiqué rappelle que **la liberté de création et de diffusion des œuvres est une liberté fondamentale, protégée par la loi**, aujourd'hui questionnée en ce qui concerne l'exposition annulée lors du festival de BD d'Angoulême. Le point de vue de l'Observatoire est qu'**une œuvre dont le contenu pose problème** doit faire l'objet d'**une action en justice**, pas d'une déprogrammation. Si cet argument est entendu, il ne répond pas à toutes les interrogations. L'action de la justice est souvent longue. L'auteur à l'origine de la polémique d'Angoulême publie des BD dans lesquelles il promeut la pédophilie et l'inceste, n'y a-t-il pas un risque de banalisation, et donc de passage à l'acte ? L'intérêt supérieur des enfants ne doit-il pas s'imposer ?

Citation d'un magistrat allant dans le sens de nos questionnements : "Le juge Édouard Durand, coprésident de la **commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants** (Ciivise) estime que cette polémique révèle la prise de conscience généralisée des problématiques d'inceste et de pédocriminalité. Il juge également déplacées les invocations à la liberté d'expression des défenseurs de Vivès : « La marge de création est extrêmement grande sans qu'il soit besoin de représenter des enfants comme des objets sexuels ». (https://fr.wikipedia.org/wiki/Bastien_Viv%C3%A8s)

Médiation autour de la question des réfugiés

Le 7 février a eu lieu la projection à l'Eldorado d'un film d'animation « **Dounia et la princesse d'Alep** » sensibilisant les enfants aux difficultés des personnes qui doivent quitter leur pays pour survivre. La LDH a animé un atelier-dessin suite à cette projection. Une quinzaine d'enfants étaient présents avec leurs parents.

Assemblée pour la grève féministe

La LDH participe depuis plusieurs mois à une assemblée qui construit la grève féministe pour le 8 mars 2023, aux côtés d'organisations syndicales, d'associations et de personnes qui participent à titre individuel. La soirée de soutien tenue le 11 février aux Tanneries a constitué une étape alliant solidarité et convivialité, notamment autour de la constitution d'une caisse de grève, en attendant le 8 mars. Voir l'agenda pour les prochaines dates de réunions et la caisse de grève dans la rubrique « comment nous aider ? »

Surveillance des militant.e.s ?

La LDH a été alertée par les usager·es du quartier autogéré des Tanneries. Ceux-ci auraient découvert des caméras de vidéo-surveillance installées en toute illégalité. Si ces faits sont avérés ils sont extrêmement graves. La section s'associe à la dénonciation de ce qui apparaît comme une surveillance illégale. Un rassemblement est prévu le samedi 18 février. <https://reporterre.net/A-Dijon-l-espionnage-d-Etat-cible-des-militants-politiques>

Agenda

Vendredi 17 février : débat projet de loi « immigration » Darmanin

18h au Centre Social de Semur-en-Auxois, La Ligue des Droits de l'Homme section Montbard-Auxois, avec le Collectif Soutien Asile Nord 21

Samedi 18 février : rassemblement contre la surveillance illégale

14h Bal masqué Place du Bareuzai à Dijon. En soutien aux usager·es des Tanneries et des Lentillères

Dimanche 19 février : assemblée générale pour la grève féministe

14 à 17h Local Sud Solidaires à Dijon. Prochaines dates de réunions à retenir : 27 février et 4 mars.

Lundi 20 février : réunion de section de la LDH

(adhérent·es uniquement) 18h30
Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, à Dijon

Mercredi 1^{er} mars : intervention au collège des Lentillères avec d'autres associations partenaires (pas ouvert au public extérieur)

Jeudi 2 mars : journée à la rencontre de l'autre au lycée des Marcs d'or

Participation de nombreuses associations : LDH, SOS Refoulement, MRAP, Amnesty international, les Délivrateurs de mots et bien d'autres

Mercredi 8 mars : Grève féministe

Tenue de stand place Wilson (12h-14h) suivi du cortège (après-midi) et soirée à la Bourse du Travail

Jeudi 9 mars - 18h30/20h : Droit des femmes et féminisme : à quand l'égalité ?

Rendez-vous Voisins-Voisines, Maison Phare, 2 allée de Grenoble à Dijon

Semaine du Droit du 6 au 10 mars

La Corporation des Étudiant·es en Droit de Bourgogne invite lors cette 11^e édition à trois conférences dont la première sera sur le droit privé : Quel est l'impact sur les droits fondamentaux de l'euthanasie et de l'acharnement médical ? (date et horaire à venir)

Mardi 14 mars : réunion de section de la LDH

(adhérent·es uniquement) 18h30

Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, à Dijon

Dates suivantes : mercredi 5 avril / jeudi 4 mai / lundi 5 juin / mercredi 5 juillet

Samedi 18 mars : assemblée générale de SOS Refoulement, le matin

Samedi 18 mars : action inter-associative organisée par le MRAP, la LDH et SOS racisme dans le cadre de la journée internationale contre le racisme

Après-midi – Place du Bareuzai

Jeudi 6 avril - 18h30/20h : Travailler plus pour produire plus : mais pour qui ? (titre provisoire)

Rendez-vous Voisins-Voisines, Maison Phare, 2 allée de Grenoble à Dijon

Mobilisation de la LDH ailleurs qu'à Dijon

Après plus de 100 jours, où en est la révolte en Iran ?

Nous ne pouvons rester silencieux face à la répression qui sévit en Iran. Plusieurs manifestants sont condamnés à mort après des procès inéquitables & expéditifs. La LDH est solidaire de celles et ceux qui risquent leur vie pour défendre leurs droits. Notez le passage par Dijon de Maqssoud Hamidifar, qui marche de la Haye jusqu'à Lyon, en hommage à Mohammad Moradi, cet Iranien en exil qui s'était suicidé fin décembre en se jetant dans le Rhône pour attirer l'attention des pays occidentaux sur le sort de l'Iran.

Mobilisation pour le droit au logement à Paris

Le 31 janvier, la proposition de loi « Kasbarian-Bergé » de la majorité visant à criminaliser les victimes de la crise du logement a été examinée en séance au Sénat. Durci le 2 décembre lors de son adoption à l'Assemblée nationale en première lecture, le texte prévoit une accélération considérable de l'expulsion des locataires en impayés de loyers, empêchant tout travail sérieux d'accompagnement et retirant à la justice son pouvoir d'appréciation. Surtout, il prévoit d'envoyer en prison celles et ceux qui n'auraient pas trouvé de solution de relogement, tout en renforçant les peines encourues par les personnes qui se mettraient à l'abri par nécessité dans des locaux parfaitement vacants.

Un rassemblement s'est tenu le 25 janvier à 11h devant le Sénat, ainsi qu'une manifestation à Paris le 28 janvier, à 14h à Bastille. <https://www.ldh-france.org/se-loger-nest-pas-un-crime-cest-un-droit/>

« Écoterrorisme » : le gouvernement veut dissoudre la résistance écologiste

Surveillés, traqués, criminalisés...

Des militants du collectif écologiste "Dernière rénovation" sont jugés pour avoir participé à des actions non-violentes (délit d'entrave à la circulation).

<https://www.ldh-france.org/11-octobre-2023-tribune-collective-proces-de-derniere-renovation-pourquoi-nous-soutenons-les-prevenus-publiee-sur-liberation/>

La LDH dit STOP à la criminalisation des militant·es écologistes par le @gouvernementFR et dénonce la répression démesurée que certain·es subissent !

https://reporterre.net/Ecoterrorisme-le-gouvernement-veut-dissoudre-la-resistance-ecologiste?fbclid=IwAR3vWTN_VnMxLJW08KMLfNG2xJ2rIW-8XX8yka8ILGg_j9ciG-1cULAcJtU

C'est le PDG d'une compagnie pétrolière émiratie qui a été désigné comme président de la COP28. Il est plus que temps de nous mobiliser : nos droits et notre futur ne peuvent rester otages de celles et ceux qui nous mènent à la catastrophe !

Non, l'argent public ne finance pas l'immigration clandestine

"Contester aux associations financées par l'État le droit de dénoncer les méfaits de la politique d'immigration, c'est comme contester à la presse, au motif qu'elle est largement subventionnée, le droit de critiquer le pouvoir en place".

<https://www.alternatives-economiques.fr/claude-rodier/non-largent-public-ne-finance-limmigration-clandestine/00105750?fbclid=IwAR2hbsZ17tO18yC0ah1Uab8A2mR7t89Xh8Piq5JsuA7SKYlGhkaAkzXYO00>

La LDH soutient l'appel contre une immigration jetable et une pour une politique migratoire d'accueil ! Une vision contraire au nouveau projet de loi asile et immigration qui conduit à une négation radicale des droits fondamentaux des personnes migrantes.

La LDH en région et au-delà

Assemblée générale du Comité régional Bourgogne de la LDH

Les différents documents statutaires : rapport moral, rapport d'activité et rapport financier, ont été adoptés à l'unanimité. Des pistes de travail ont été débattues en vue du rapport d'orientation :

- continuer à améliorer la coordination entre les sections, la mutualisation de ressources, notamment pour les interventions en milieu scolaire, ainsi que pour les outils de communication
- organiser des temps de formation, des réunions thématiques, en particulier sur les sujets suivants : immigration (mobilisation contre la loi Darmanin), lutte contre l'extrême droite, contre le racisme, laïcité, environnement, féminisme, démocratie, et continuer à s'impliquer dans les actions correspondantes. Le Comité régional a été renouvelé ; l'élection d'un bureau a eu lieu lors de la réunion du 11 février.

Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme

L'Assemblée plénière de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a élu Renée Koering-Joulin et Pierre Tartakowsky, président d'honneur de la LDH, vice-présidente et vice-président de l'institution. Ils composeront, avec le président, la secrétaire générale et la secrétaire générale adjointe le bureau de la CNCDH.

Dissolution de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme

La LDH, ainsi que la Fédération internationale des droits humains, déplore cette dissolution qui témoigne du glissement du régime algérien vers l'autoritarisme. Celui-ci élimine peu à peu les noyaux résiduels du Hirak, le mouvement de protestation qui avait mobilisé des centaines de milliers de personnes en 2019 et 2020 en faveur d'un « *État civil et non militaire* ».

Comment nous aider ?

Rejoignez-nous, adhérez !

Paiement en carte bleue ou par prélèvement mensuel :

<https://www.jedonneenligne.org/ldh/WEBADH22/>.

Plus d'informations sur les actions de la LDH et les raisons d'adhérer :

<https://www.ldh-france.org/Adherer/>

Votre signature compte !

#SommetdeDavos | La LDH soutient la pétition proposée par #GretaThunberg pour mettre un terme à l'ouverture de nouveaux sites d'extraction de pétrole, de gaz ou de charbon et pour permettre la transition vers les énergies propres.

https://secure.avaaz.org/campaign/fr/davos_2023_loc/?kUVDXbb

- **Appel aux dons**

Suite à l'incendie de l'appartement d'une famille de **Fontaine d'Ouche** la semaine dernière, l'école élémentaire Anjou et la Maison-phare, en accord avec les victimes, ont décidé de s'unir pour mettre en place une collecte à destination de la famille touchée. Une partie de ce qu'ils possédaient ayant été détruite ou très abîmée, nous vous informons donc qu'une boîte a été mise en place à l'école Anjou (83 avenue du Lac) ET à la Maison-phare (2 allée de Grenoble, ou à l'Extension → 1 allée du Roussillon) pour accueillir les dons (sous enveloppes) de celles et ceux qui le souhaitent.

Un grand merci d'avance à toutes et à tous !

Les enseignants de l'école Anjou et les membres de la Maison-phare

- **Caisse de grève féministe pour le 8 mars**

Contribuer en ligne (hébergée par Attac 21):

<https://www.helloasso.com/associations/attac21/formulaires/1>

Nous trouver :

Les réunions de section ont lieu à la Maison des associations, 2 rue des Corroyeurs, à Dijon. Des bénévoles tiennent une permanence les jeudis après-midis pour les personnes sollicitant une aide juridique.

Contact : dijon@ldh-france.org

<https://site.ldh-france.org/bourgogne/>

<https://www.ldh-france.org>

Sur les réseaux : Facebook

<https://www.facebook.com/LDH21Dijon>

Instagram : à venir!

Pour s'inscrire sur notre liste de diffusion et recevoir cette newsletter par mail, écrire à : dijon@ldh-france.org

Rejoignez-nous pour nous aider à réaliser la newsletter, s'occuper du site web! dijon@ldh-france.org
N'hésitez pas à diffuser largement cette newsletter à vos contacts !